CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

LA PETITE-PIERRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation Légale : **10 Octobre 2025**
Date de Publication et d'Affichage : **17 Octobre 2025**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 16 Octobre 2025 à 20H00 en Mairie

Effectif légal du Conseil Municipal : 15
Membres en fonction : 12
Quorum nécessaire : 7

Sous la Présidence de : M. Claude WINDSTEIN *Maire de LA PETITE-PIERRE*
Membres présents : Mme Marie-Christine MILLER-AMARD, M. Eric HECKEL *Adjoints au Maire* M. Philippe LUSTIG, Mme Laure RINCKEL-GEYER, MM. Frédéric BAUER, Eric WILHELMY-ARNOULD, Vincent d'AGOSTO, Mme Brigitte AUBERT, M. Emmanuel LEGRAND *conseillers municipaux*
Membres absents excusés : MM. Gabriel DALSTEIN, Alain BAILLET
Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : 2 (Gabriel DALSTEIN à Philippe LUSTIG, Alain BAILLET à Claude WINDSTEIN)
Secrétaire de séance : M. Vincent d'AGOSTO

◈ ◈ ◈ ◈ ◈

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- *Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal*
- *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*
- *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier*
- *Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal*

DÉLIBÉRATIONS

1. **Acquisition d'un triporteur électrique avec remorque pour le Service Technique**
2. **Programme de travaux d'exploitation et sylvicoles en Forêt Communale pour 2025**
3. **Fixation d'un prix pour la vente de 2 lots de bois issus de la Forêt Communale**
4. **Projet de convention d'utilisation à titre gratuit par un tiers d'une parcelle en cours d'acquisition par la Commune au lieudit « Altenburg » (Acquisition par voie de préemption)**
5. **Signature de convention avec ORANGE pour l'inscription d'une servitude de réseau téléphonique Route de Zittersheim** *(complément à la décision du 28 Août 2025)*
6. **Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
   A. *Remplacement d'un lampadaire endommagé route d'Ingwiller*
   B. *Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un local communal à titre précaire*
   C. *Cérémonie du 11 Novembre 2025 à 11H00 (au Monument aux Morts)*
   D. *Fête des Seniors le 21 Décembre 2025*
   E. *Remplacement d'un réfrigérateur dans la cuisine de la Salle Polyvalente*

◈ ◈ ◈

❖ *Désignation d'un Secrétaire de séance*

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. Vincent d'AGOSTO pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.
ADOPTÉ.

❖ *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*

La lecture du Procès-verbal de la précédente séance ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du **Jeudi 28 Août 2025** n'appelle pas d'observation de la part des conseillers municipaux.
Le Procès-Verbal est ensuite adopté par les membres présents puis signé par le Maire et le Secrétaire de séance.
ADOPTÉ.

❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier*

A. <u>Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance</u>
Les mercredis : Réunions de coordination Maire – Adjoints et permanence
Les vendredis matin : réunion de chantier concernant l'aménagement de la traverse

B. <u>Point Financier</u> : M. Heckel, 2ème adjoint en charge des finances, effectue un bref point financier sur la situation et l'évolution des principales dépenses et recettes enregistrées à ce jour en section de fonctionnement et d'investissement

❖ *Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal*

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en en date du 23 Mai 2020 (délibération N° 3), le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes prises en vertu de cette délégation :

1) <u>Déclarations d'Intention d'Aliéner</u>
DIA N° 17 du 08/09/2025
Bien situé comme suit :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
AB	84	33 Rue Principale	01a47ca

Bâti sur terrain propre, en pleine propriété, d'une surface utile/habitable de 48 m2 (locaux dans un bâtiment n copropriété), non situé dans un lotissement, à usage commercial, actuellement sans occupant, non grevé de droits réels ou personnels, soumis au droit de préemption urbain (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme), et pour lequel il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.
ADOPTÉ.

DIA N° 18 du 03/10/2025
Bien situé comme suit :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
AH	9	3 rue des Remparts (Staedtel)	0,74

Bâti sur terrain propre, en pleine propriété, d'une surface utile/habitable de 86 m2, non situé dans un lotissement, à usage d'habitation, actuellement sans occupant, grevé de droits réels ou personnels (hypothèque conventionnelle), soumis au droit de préemption urbain (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme), et pour lequel il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.
ADOPTÉ.

DIA N° 19 du 06/10/2025
Bien situé comme suit :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
AB	45	Rue des Bergers	4a24ca
AB	46	Rue des Bergers	95ca

Bâti sur terrain propre, en pleine propriété, vendu en totalité, d'une surface utile/habitable de 78 m2, non situé dans un lotissement, à usage d'habitation, actuellement sans occupant, non grevé de droits réels ou personnels, soumis au droit de préemption urbain (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme), et pour lequel il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.
ADOPTÉ.

2) **Autres Décisions du Maire** : -

* * *

1. Acquisition d'un triporteur électrique avec remorque pour le Service Technique

Afin d'améliorer le transport de matériel et le fonctionnement du Service Technique, il a été envisagé de procéder à l'achat d'un véhicule de type triporteur électrique.
L'équipement doit permettre d'éviter une usure prématurée de certains matériels roulants du service technique et faciliter les déplacements à l'intérieur de la commune.

Il est en conséquence proposé de consulter différents fournisseurs en vue de l'acquisition d'un triporteur électrique avec remorque.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté émettre un avis favorable pour l'acquisition de ce type de véhicule (coût estimé entre 3.500,- € et 4.500,- €) et charge le Maire de solliciter des propositions tarifaires permettant de sélectionner un modèle approprié à l'usage de la Commune en fonction de ses caractéristiques techniques (puissance, autonomie, etc.).

MEMBRES EN FONCTION	*MEMBRES PRÉSENTS*	*PROCURATIONS UTILISEES*	*Membres n'ayant pas pris part au vote*	*VOTES*	*POUR*	*CONTRE*	*ABSTENTIONS*
12	**10**	**2**	**0**	**12**	**12**	**0**	**0**

Fait et délibéré en séance le 16 Octobre 2025.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. Adoption du programme de travaux d'exploitation et sylvicoles en Forêt Communale pour 2025

M. le Maire présente aux élus le programme des travaux d'exploitation (prévision des coupes) et le programme d'actions prévus pour l'exercice 2025 préconisé par l'Office National des Forêts pour la gestion durable du patrimoine forestier.
Les programmes, donnés à titre indicatif, sont susceptibles de subir des adaptations en fonction des coupes à effectuer ou encore selon les priorités qui seront fixées par la Commune.

I. ÉTAT DE PRÉVISION DES COUPES 2025 – TRAVAUX D'EXPLOITATION

Le plan d'actions pour l'année 2025 se présente comme suit :

Description	Localisation	Qté (M3, H)	Montant estimé €HT
TRAVAUX			
Abattage et façonnage	Parcelle 17.i	320	22.420,00
Abattage et façonnage	Parcelles 14.i, 14.v	208	
Débardage	Parcelle 17.i	230	
Débardage	Parcelles 14.i, 14.v	208	
Abattage, façonnage	Divers chemins	40H	
Sous-total			***22.420,00***
PRESTATIONS POUR BOIS DE CHAUFFAGE			
Matérialisation des lots de bois de chauffage	Parcelles 14.i, 17.i	80M3A	160,00
Sous-total			***160,00***
HONORAIRES ATDO-MOE			
Assistance Technique – encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes (bois d'œuvre feuillus, bois résineux, bois d'industrie)		528 M3	1.647,36
Sous-total			***1.647,36***
TOTAL			**21.392,96**
TOTAL €TTC			**25.671,55**

II. PROGRAMME D'ACTIONS 2025 (TRAVAUX PATRIMONIAUX ET SYLVICOLES)

NATURE DES TRAVAUX	LOCALISATION	QUANTITE ESTIMEE	PRIX TOTAL en € H.T
DESCRIPTION DES ACTIONS ET LOCALISATIONS			
TRAVAUX DE MAINTENANCE			
Entretien du parcellaire			
SOUS-TOTAL			
TRAVAUX DE PLANTATION AVEC PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER			
Travaux préalables à la régénération : préparation du sol (ha)			
Mise en place de clôture (ml)			
Fourniture de piquets pour clôture grillagée pour régénération (u)			
Fourniture de répulsifs (kg)			
Application de répulsif (ha)			
Fourniture de grillage pour régénération (ml)			
SOUS-TOTAL			
TRAVAUX DE PLANTATION - REGENERATION			
Fourniture de plants de pin sylvestre (pl)			
Travaux préalables : préparation du sol (ha)			
Fourniture de plants de chêne sessile			
Régénération par plantation : mise en place des plants (pl)			
Fourniture de plants de pins laricio (pl)			
Mise en place de plants (pl)			
Régénération par plantation : mise en place de plants en regarnis ou complément de régénération			
SOUS-TOTAL			**- €**
TRAVAUX SYLVICOLES			
Travaux divers : mise en peinture des arbres objectifs (unité)	parc. 11.r	370	3 430.00 €
Détourage dans les peuplements (unité)	parc. 11.r	370	
Toilettage après exploitation			
Intervention en futaie régulière			
Taille de formation			
Nettoiement de régénération (ha)			
Protection contre le gibier (ha)			
Dégagement de plantation ou semis artificiel (ha)	parc. 14.r, 16.u, 17.i	1,70	3 270.00 €
SOUS-TOTAL			**6 700.00 €**
INFRASTRUCTURE			
Voirie (km)	Entretien ponctuel		
Assainissement (km)	Curage des fossés		
Divers			
TOTAL H.T. TRAVAUX			**6 700.00 €**

Après avoir pris connaissance des programmes d'actions préconisés par l'O.N.F. et en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de les adopter et donne mandat au Maire pour l'accord sur le contrat définitif qui sera présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.

Les programmes, donnés à titre indicatif, sont susceptibles de subir des adaptations en fonction des coupes à effectuer ou selon les priorités qui seront fixées par la Commune en cours d'année.

MEMBRES EN FONCTION	*MEMBRES PRÉSENTS*	*PROCURATIONS UTILISEES*	*Membres n'ayant pas pris part au vote*	*VOTES*	*POUR*	*CONTRE*	*ABSTENTIONS*
12	**10**	**2**	**0**	**12**	**12**	**0**	**0**

Fait et délibéré en séance le 16 Octobre 2025.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. Fixation d'un prix pour la vente de 2 lots de bois issus de la Forêt Communale

Le Conseil Municipal décide de fixer à **25,- €/stère** le prix de vente à appliquer pour une vente de lots de bois à 2 habitants originaires de la Commune (MM. ZORN et SCHAUFELBERGER).
Il s'agira de 2 lots de bois de 10 stères pour un montant total de 250,- € chacun.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	10	2	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 16 Octobre 2025.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. Projet de convention d'utilisation à titre gratuit par un tiers d'une parcelle en cours d'acquisition par la Commune au lieudit « Altenburg » (Acquisition par voie de préemption)

Il est rappelé aux élus les termes de la décision de préemption du 28/08/2025 relative à un bien situé en Section C, parcelle N° 56.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 (délibération N°3), les élus municipaux ont pris acte de cette décision prise en vertu de cette délégation,
VU la transmission à l'Etude Notariale de Maître Luc SENGEL à 67290 LA PETITE-PIERRE de la déclaration d'intention d'aliéner du 25 juillet 2025 portant sur le bien ci-après désigné au prix de TROIS MILLE EUROS (3 000,00 EUR) :

Désignation :
A LA PETITE PIERRE (67290), un terrain de loisir avec appentis d'agrément cadastré comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	56	Altenburg (N° 4)	00ha03a49ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres :

- **DECLARE FAIRE USAGE DE SON DROIT DE PREEMPTION**, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée en section C numéro 56 au prix indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner, à savoir TROIS MILLE EUROS (3 000,00 EUR).
  Ledit droit de préemption est utilisé compte tenu des caractéristiques du terrain, de sa localisation à proximité du Jardin des Poètes (espace public communal) qui permettrait à moyen terme de donner lieu à une extension du jardin et d'y aménager les équipements collectifs de loisirs/ dans le cadre de la vocation touristique du site se situant le long du sentier René Char.
- **DECLARE** que ladite acquisition est effectuée sous les charges et conditions suivantes à savoir :
  - Une mise à disposition, à titre personnel, sa vie durant à Monsieur CATTIN Claude, né à BOUDEVILLIERS (SUISSE), le 02/04/1958 avec possibilité pour lui de renoncer à tout moment à ladite mise à disposition avec le respect d'un délai de préavis auprès de la Mairie de LA PETITE-PIERRE, de 3 mois,
  - Laisser à la COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE, avoir accès à l'eau et à l'électricité sur ladite parcelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents à intervenir se rapportant à l'acquisition de ladite parcelle et à sa mise à disposition.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	10	2	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 16 Octobre 2025.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

5. Signature de convention avec ORANGE pour l'inscription d'une servitude de réseau téléphonique Route de Zittersheim *(complément à la décision du 28 Août 2025)*

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération N° 4 du 28 Août 2025, le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec ORANGE pour l'inscription d'une servitude de réseau de télécommunications située au niveau de la Route de Zittersheim.
Ladite convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation accordée par le propriétaire (la Commune) de la parcelle cadastrale au profit d'ORANGE pour le droit de passage d'une artère souterraine de télécommunications.

A la suite de la réalisation des opérations de subdivision de la parcelle principale N° 40 en Section AA (lieudit « Hohacht »), le document d'arpentage et les changements apportés à la parcelle initiale ont été enregistrés par les services du cadastre (SDIF de Molsheim) le 29 septembre 2025.

La nouvelle situation se présente désormais comme suit :

COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

Ancienne situation			**Nouvelle situation**		
Section	*N° de Parcelle*	*Contenance en ares*	*Section*	*N° de Parcelle*	*Contenance en ares*
AA	40	3,60	AA	185/40	2,77
			AA	186/40	0,62
			AA	187/40	0,02
			AA	188/40	0,17
			AA	189/40	0,01
			AA	190/40	0,01

A l'issue de cette modification de situation, il convient donc de préciser les nouvelles références parcellaires à prendre en compte pour la constitution de la servitude, à savoir :

COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

SECTION	N°	LIEUDIT	SURFACE
AA	185/40	Hohacht	2,77 ares de sol
AA	186/40	Hohacht	0,62 ares de sol

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise M. le Maire à poursuivre la procédure de constitution de servitude avec la société ORANGE et à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la réalisation de la convention.

Les autres dispositions de la délibération du 28 août 2025 demeurent inchangées.

MEMBRES EN FONCTION	*MEMBRES PRÉSENTS*	*PROCURATIONS UTILISEES*	*Membres n'ayant pas pris part au vote*	*VOTES*	*POUR*	*CONTRE*	*ABSTENTIONS*
12	**10**	**2**	**0**	**12**	**12**	**0**	**0**

Fait et délibéré en séance le 16 Octobre 2025.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

6. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

A. **Remplacement d'un lampadaire endommagé route d'Ingwiller**
B. **Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un local communal à titre précaire** (renouvellement prévu du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2025 pour le logement situé sous les combles du 18-22 Rue Principale)
C. **Cérémonie du 11 Novembre 2025 à 11H00** (au Monument aux Morts)
D. **Fête des Seniors le 21 Décembre 2025**
E. **Remplacement d'un réfrigérateur dans la cuisine de la Salle Polyvalente**

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 22H00.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le **16 Octobre 2025 à 22H00** est signé, après lecture, par le Maire et le Secrétaire de séance. Il est transmis sans délai au représentant de l'Etat.

Claude WINDSTEIN *Maire*	

Vincent d'AGOSTO *Secrétaire de séance*	

* * *

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont également signé ci-dessous :

Claude WINDSTEIN *Maire*		**Alain BAILLET** *Conseiller Municipal*	*ABSENT EXCUSE*
Marie-Christine MILLER-AMARD *1ère Adjointe au Maire*		**Frédéric BAUER** *Conseiller Municipal*	
Eric HECKEL *2ème Adjoint au Maire*		**Eric WILHELMY-ARNOULD** *Conseiller Municipal*	
Philippe LUSTIG *Conseiller Municipal*		**Vincent d'AGOSTO** *Conseiller Municipal*	
Gabriel DALSTEIN *Conseiller Municipal*	*ABSENT EXCUSE*	**Brigitte AUBERT** *Conseillère Municipale*	
Laure RINCKEL-GEYER *Conseillère Municipale*		**Emmanuel LEGRAND** *Conseiller Municipal*	

LA PROCHAINE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025 à 20H00 en Mairie

***********MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L'AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU **********
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché en Mairie le 17 Octobre 2025 et également publié sur le site internet de la Commune.